

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**D'AUBIN**

---

**Séance du 21 juillet 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT.

Etaients présents : M. Michel BAERT – Mmes Michèle JOSEPH-EDMOND – Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – M. Alain SOLIGNAC – Mmes Laurianne VINCENT – Magali GARRIC – M. Théo BENTRARI – Mmes Emilie DUSSAUSOY – Mathilde KART-BENTRARI -Marie-Claude AGELOU - MM. Yves SVEC – Francis GAUBERT – Mmes Amélia AYORA – Christine DELPOUVE – Anne-Marie PRIOLEAU – Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations : Mme Christine TEULIER à M. Michel BAERT,  
M. Maurice COUDERC à Mme Magali GARRIC,  
M. Laurent ALEXANDRE à Mme Charlène CUESTA,  
M. Bernard D'IVERNOIS à Mme JOSEPH-EDMOND,  
Mme Renée BELIERES à Mme JOSEPH-EDMOND,  
M. André MARTINEZ à Mme Brigitte RODRIGUEZ.

Absents : MM. Jean-Pierre BALDIT – – M. Denis GRUZSKA.

Conformément à l'article L 121.4 du Code des Communes il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet : Modification du tableau des emplois communaux.**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire et de la mise à jour des besoins de la collectivité, il convient de régulariser un certain nombre de postes d'agents « Non permanents » en « Permanents » et d'ouvrir les postes correspondants.

Considérant qu'il s'agit pour l'essentiel de postes déjà occupés, il convient de créer les postes permanents pour le délai de publicité et de conserver les postes actuels de vacataires en attente de la régularisation.

Détail des régularisations :

+ 1 poste d'adjoint d'animation

+ 7.53 postes d'adjoints techniques (2 postes à 100% / 1 poste à 95%, 1 poste à 80%, 1 poste à 75%, 1 poste à 70%, 1 poste à 60%, 2 postes à 50%, 1 poste à 38%, 1 poste à 35%)

Suppressions envisagées : -5.7 postes d'adjoints techniques vacataires

Solde + 2.83 d'ajustements

Il est par ailleurs à noter que nous sommes toujours dans l'attente des résultats de la promotion interne pour le poste d'agent de maîtrise et donc la suppression du poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Ces deux points feront l'objet d'ajustements à réalisation des échéances.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE la mise à jour suivante du tableau des effectifs du personnel communal :

	Ancienne situation (corrigée) E.T.P.	Modifications	Nouvelle situation E.T.P. au 21/07/2022
<b>Personnel « Administratif » Titulaires</b>	<b>6.5 (*7.5)</b>		<b>6.5 (*7.5)</b>
- « directeur général des services »	1		1
- *« attaché principal territorial » en détachement sur le poste de DGS -	1*		1*
- « rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe »	1		1
- « adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe »	3		3
- « adjoint administratif »	1.5		2.5
<b>Personnel « Administratif » Non titulaires, Occasionnels, missions et saisonniers</b>	<b>2</b>		<b>2</b>
- « adjoint administratif » mission agence postale Combes-	0.5		0.5
- « adjoint administratif » mission agence postale du Gua --	0.5		0.5
- Chargé de projet VTA – Catégorie A – Attaché Administratif	1		1
<b>Personnel « Animation » Titulaire</b>	<b>2</b>	<b>+1</b>	<b>3</b>
- « adjoint territorial d'animation »	2	+1	3
<b>Personnel « Animation » Non titulaires, Occasionnels, missions et saisonniers</b>	<b>2.7</b>		<b>2.7</b>
- 15 « adjoint territorial d'animation » vacataires/saisonniers –	2.7		2.7
<b>Personnel « Social » Titulaires</b>	<b>2</b>		<b>2</b>
- « ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe »	2		2

<b>Personnel « Technique » Titulaires</b>	<b>23</b>	<b>+7.53</b>	<b>30.53</b>
- « technicien »	1		1
- « agent de maîtrise »	2		2
- « adjoint technique principal territorial 1 <sup>ère</sup> classe »	10		10
- « adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe »	4		4
- 17 « adjoint technique territorial »	6	+7.53 ETP	13.53
<b>Personnel « Technique » Non titulaires, occasionnels, missions et saisonniers</b>	<b>7</b>		<b>6.7</b>
- 2 « adjoint techniques territorial » occasionnels et remplacements.	6.7		6.7
- 2 « adjoint technique territorial » saisonniers –	0.3		0.3
<b>TOTAL ETP</b>	<b>45.2</b>	<b>+8.53</b>	<b>53.73</b>

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **26 juillet 2022**.  
Publiée ou Notifiée le **26 juillet 2022**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,

**M. JOSEPH-EDMOND**

Pour extrait conforme,



Le Maire,

**M. BAERT**